



Séance ordinaire  
du 11 octobre 2022

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 11 octobre 2022, à 19 h 00, à la salle de la maison des jeunes, située au 4, rue Principale Ouest, à L'Ascension, sont présents et les conseillères et conseillers suivants :

Monsieur Yves Leduc	poste no 1
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5
Madame Annie Chevalier	poste no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Allard.

Monsieur Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

**1**                    **RÉSOLUTION 2022-10-226**  
**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par monsieur Yves Leduc d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**2**                    **RÉSOLUTION 2022-10-227**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec le retrait du point 6.11

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2022**

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022
4. Information aux citoyens
  - 4.1. Maire
5. Période de questions
6. Administration et finances
  - 6.1. Autorisation des paiements des dépenses du mois de septembre 2022
  - 6.2. Présentation et dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2021



Séance ordinaire  
du 11 octobre 2022

---

- 6.3. Nomination d'un auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022
- 6.4. Adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant
- 6.5. Demande au Centre de service scolaire Hautes-Laurentides – installation d'une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite – en avant de l'école L'Aventure
- 6.6. Résolution d'appui au Club de l'Âge d'Or
- 6.7. Confirmer l'embauche de Raphaël Boisvert, à titre de pompier à temps partiel
- 6.8. Comités – nomination des membres du conseil
- 6.9. Confirmer l'embauche de madame Kim Hut, à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement
- 6.10. Projet-pilote pour un service de garde à l'enfance
- 6.11. *Vente d'une parcelle de terrain chemin du Tour-du-Lac-Gros-Brochet*
7. Sécurité publique, chemin du Tour-du-Lac-du-Brochet
  - 7.1. Adoption des programmes en conformité du Schéma de couverture de risque incendie de la MRC d'Antoine-Labelle
8. Travaux publics
  - 8.1. Appel d'offres sur invitation numéro 2022-08-201 – location d'un camion dix roues équipé pour le déneigement - octroi de contrat
  - 8.2. Entériner l'achat de gravier pour l'entretien des chemins d'hiver
  - 8.3. Entériner l'achat de sel traité pour l'entretien des chemins d'hiver
  - 8.4. Convention d'aide financière volet entretien du programme d'aide à la voirie locale – autorisation de signature
9. Hygiène du milieu
  - 9.1. Adoption du budget 2023 de la Régie intermunicipale de déchets de la Rouge
  - 9.2. Appel d'offres public numéro ASC-108-0009– mise à niveau de la station de pompage et du poste de répartition des débits aux champs d'épuration – octroi de contrat
  - 9.3. Mandat à Équipe Laurence - travaux surveillance de chantier - mise à niveau de la station de pompage et du poste de répartition des débits aux champs d'épuration
10. Urbanisme et environnement
  - 10.1. Entériner le mandat octroyé à la firme L'Atelier Urbain
  - 10.2. Avis de motion – règlement numéro 2022-542 – amendant le règlement relatif à la régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) numéro 2000-346 afin de mieux encadrer la location court séjour sur le territoire
  - 10.3. Adoption du projet de règlement numéro 2022-542 amendant le règlement relatif à la régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) numéro 2000-346 afin de mieux encadrer la location court séjour sur le territoire
  - 10.4. Avis de motion - règlement numéro 2022-543 amendant le règlement relatif au zonage numéro 2000-348 afin de mieux encadrer la location court séjour d'une résidence de tourisme
  - 10.5. Adoption du premier projet de règlement numéro 2022-543 amendant le règlement relatif au zonage numéro 2000-348 afin de mieux encadrer la location court séjour d'une résidence de tourisme
  - 10.6. Avis de motion - règlement numéro 2022-544 amendant le règlement



Séance ordinaire  
du 11 octobre 2022

---

- relatif au zonage numéro 2000-348 afin de mieux encadrer la location court séjour d'une résidence principale
- 10.7. Adoption du premier projet de règlement numéro 2022-544 amendant le règlement relatif au zonage numéro 2000-348 afin de mieux encadrer la location court séjour d'une résidence principale
  - 10.8. Date d'assemblée de consultation publique – projets de règlements 2022-542, 2022-543 et 2022-544
  - 10.9. Retrait des règlements numéro 2022-540 et 2022-541
  - 10.10. Appui aux demandes des producteurs et productrices acéricoles du Québec
  11. Loisirs et culture
  12. Correspondance
  13. Période de questions
  14. Levée de la séance

**3** **RÉSOLUTION 2022-10-228**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU**  
**12 SEPTEMBRE 2022**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**4** **INFORMATION AUX CITOYENS**  
**4.1** **Maire**

**5** **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6.1** **RÉSOLUTION 2022-10-229**  
**AUTORISATION DES PAIEMENTS DES DÉPENSES DU MOIS DE**  
**SEPTEMBRE 2022**

Après examen des dépenses par le comité administration, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'approuver le paiement des comptes pour le mois de septembre 2022, au montant de 234 249,30 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.2** **RÉSOLUTION 2022-10-230**  
**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU**  
**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'ANNÉE 2021**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'accepter pour



Séance ordinaire  
du 11 octobre 2022

---

dépôt le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2021, préparés par Madame Anick Millaire, CPA auditeur, CA, de la firme, Mayer Millaire et Associés, CPA Inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.3**                    **RÉSOLUTION 2022-10-231**  
**NOMINATION D'UN AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE**  
**FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022**

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu que la municipalité de L'Ascension nomme la firme Mayer Millaire et Associés, CPA Inc., en tant qu'auditeur indépendant pour la vérification des états financiers pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.4**                    **RÉSOLUTION 2022-10-232**  
**ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION**  
**DE L'ENFANT**

CONSIDÉRANT que les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu que le conseil de la municipalité de L'Ascension adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :



Séance ordinaire  
du 11 octobre 2022

---

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

6.5

**RÉSOLUTION 2022-10-233  
DEMANDE AU CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE HAUTES-  
LAURENTIDES – INSTALLATION D'UNE RAMPE D'ACCÈS POUR  
PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE – EN AVANT DE L'ÉCOLE  
L'AVENTURE**

CONSIDÉRANT que la municipalité loue des locaux à l'école L'Aventure, pour des espaces nécessaires aux activités des organismes, soit le Club de l'Âge d'Or et Les Artisanes de L'Ascension;

CONSIDÉRANT que l'accès aux locaux pour les personnes à mobilité réduite est accessible par la cour d'école;

CONSIDÉRANT que les personnes à mobilité réduite ont de la difficulté à accéder aux locaux, en raison du stationnement trop éloigné;

CONSIDÉRANT que les locaux sont également accessibles par la porte donnant sur la rue Principale Ouest;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu de demander au Centre de service scolaire Hautes-Laurentides d'installer une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite à la porte principale afin de faciliter l'accès aux locaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

6.6

**RÉSOLUTION 2022-10-234  
RÉSOLUTION D'APPUI AU CLUB DE L'ÂGE D'OR**

CONSIDÉRANT qu'en 2007, la Municipalité a donné son appui pour que le groupe Les Aînés Actifs et Allumés, soit parrainé par le Club de l'Âge d'Or,



Séance ordinaire  
du 11 octobre 2022

---

dans le but d'obtenir des subventions afin d'offrir des activités de maintien et d'amélioration de la santé physique et morale aux personnes intéressées;

CONSIDÉRANT que depuis 2011, le Club de l'Âge d'Or n'a parrainé aucune démarche pour l'obtention d'aide financière pour les Aînés Actifs et Allumés;

CONSIDÉRANT que le Club de l'Âge d'Or désire se dissocier du groupe Les Aînés Actifs et Allumés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu que la municipalité de L'Ascension appuie le Club de L'Âge d'Or pour que le groupe Les Aînés Actifs et Allumés ne soit plus associé à leur organisme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

6.7

**RÉSOLUTION 2022-10-235  
CONFIRMER L'EMBAUCHE DE RAPHAËL BOISVERT, À TITRE  
DE POMPIER À TEMPS PARTIEL**

CONSIDÉRANT qu'une période d'essai était prévue lors de l'embauche de monsieur Raphaël Boisvert, à titre de pompier à temps partiel, et que celle-ci est terminée (résolution 2022-4-096);

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu de confirmer l'embauche de monsieur Raphaël Boisvert, à titre de pompier à temps partiel, et ce, à compter du 11 octobre 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

6.8

**RÉSOLUTION 2022-10-236  
COMITÉS – NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-05-124 concernant la nomination des membres des comités du conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à des changements concernant les comités et les membres faisant partie desdits comités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu de procéder aux nominations des membres du conseil comme suit :

Comités	Membres
<b>Administration et ressources humaines</b>	
Administration	Danièle Tremblay
Relation de travail Santé sécurité au travail Dons et commandites	Danièle Tremblay Annie Chevalier



Séance ordinaire  
du 11 octobre 2022

Aide alimentaire Paniers de Noël	
<b>Sécurité publique</b>	
Sécurité incendie Sécurité civile	Marie-Claude Bélanger Raynald Stockless
<b>Voirie et hygiène du milieu</b>	
Voirie et transport routier Gestion des matières résiduelles	Yves Leduc
<b>Urbanisme, environnement et patrimoine</b>	
Urbanisme et environnement Patrimoine	Marie-Claude Bélanger Raynald Stockless
<b>Loisir, culture et vie communautaire</b>	
Loisirs Culture / bibliothèque Jardin communautaire Parcs	Annie Chevalier Marie-Claude Bélanger
Calendrier	Annie Chevalier Marie-Claude Bélanger Danièle Tremblay

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.09**

**RÉSOLUTION 2022-10-237**

**EMBAUCHE DE MADAME KIM HUT À TITRE D'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'embaucher madame Kim Hut à titre d'inspectrice en bâtiment et en urbanisme, ayant un statut de personne salariée en probation, le tout selon la convention collective en vigueur, et ce, à compter du 11 octobre 2022. Après la période de probation de six (6) mois, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.

Que madame Kim Hut soit nommée à titre d'officier municipal désigné aux fins de la réglementation en urbanisme de la municipalité de L'Ascension, de la Loi sur la qualité de l'environnement et des règlements édictés en vertu de cette loi ainsi que de tous les règlements présentement appliqués par l'inspectrice en bâtiment et en environnement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.10**

**RÉSOLUTION 2022-10-238**

**PROJET-PILOTE POUR UN SERVICE DE GARDE À L'ENFANCE**

CONSIDÉRANT le projet-pilote du ministère de la Famille pour un service de garde à l'enfance combine les principaux avantages des services de garde en milieu familial (proximité, familiarité, flexibilité, etc.) avec une nouvelle approche communautaire permettant aux responsables de réaliser leur projet dans des locaux à l'extérieur de chez elles fournis par une tierce partie;



Séance ordinaire  
du 11 octobre 2022

---

CONSIDÉRANT qu'un projet-pilote pour un service de garde dans la Municipalité est présentement en cours;

CONSIDÉRANT que ce projet-pilote est parrainé par un bureau coordonnateur, soit le Centre de la petite enfance La Fourmilière de Mont-Laurier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'autoriser le directeur général à signer tout document relatif au projet-pilote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

7.1

**RÉSOLUTION 2022-10-239  
ADOPTION DES PROGRAMMES EN CONFORMITÉ DU SCHEMA  
DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE DE LA MRC  
D'ANTOINE-LABELLE**

CONSIDÉRANT que le Schéma de couverture de risque en incendie (SCRSI), révisé 2022-2027, est en vigueur depuis le 22 avril 2022;

CONSIDÉRANT que certaines actions du plan de mise en œuvre local doivent être adoptées par la Municipalité dans les six mois suivant l'entrée en vigueur du SCRSI;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'adopter les programmes suivants :

- Programme de prévention des risques faibles
- Programme d'activités de sensibilisation du public
- Programme d'évaluation, de vérification et d'entretien des points d'eau
- Programme d'inspection, d'évaluation d'entretien et de remplacement des véhicules
- Programme d'inspection, d'évaluation d'entretien et de remplacement des équipements et des accessoires d'intervention
- Programme de formation et d'entraînement des pompiers
- Programme de réalisation et de mise à jour des plans particuliers d'intervention.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

8.1

**RÉSOLUTION 2022-10-240  
APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO 2022-08-201 – LOCATION  
D'UN CAMION DIX ROUES ÉQUIPÉ POUR LE DÉNEIGEMENT -  
OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par voie d'invitation écrite numéro 2022-08-201, pour la location d'un camion dix roues équipé pour le déneigement, saison 2022-2023;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission conforme a été reçue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu



Séance ordinaire  
du 11 octobre 2022

---

d'accepter la soumission de Marcel Gareau enr., au montant de 54 179,10 \$, taxes incluses, pour la location d'un camion dix roues équipé pour le déneigement, saison 2022-2023, le tout selon les conditions du devis d'appel d'offres 2022-08-201.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**8.2**                    **RÉSOLUTION 2022-10-241**  
**ENTÉRINER L'ACHAT DE GRAVIER POUR L'ENTRETIEN DES**  
**CHEMINS D'HIVER**

CONSIDÉRANT les demandes de prix pour la fourniture d'abrasif de type MG-10-14 (3-3/8'') pour l'entretien des chemins d'hiver 2022-2023, pour un minimum de 3500 tonnes métriques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'entériner l'achat d'abrasif de type MG 10-14, pour l'entretien des chemins d'hiver 2022-2023, chez les Agrégats de Labelle Inc., au coût de 9,06 \$ la tonne métrique, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**8.3**                    **RÉSOLUTION 2022-10-242**  
**ENTÉRINER L'ACHAT DE SEL TRAITÉ POUR L'ENTRETIEN DES**  
**CHEMINS D'HIVER**

CONSIDÉRANT les demandes de prix pour l'achat de sel traité pour l'entretien des chemins d'hiver 2022-2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'entériner l'achat de 75 tonnes métriques de sel traité, pour l'entretien des chemins d'hiver 2022-2023, chez Sel Warwick Inc., au coût de 141,00 \$ la tonne métrique, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**8.4**                    **RÉSOLUTION 2022-10-243**  
**CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE VOLET ENTRETIEN DU**  
**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – AUTORISATION**  
**DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT qu'en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la *Loi sur les transports* (RLRQ, c. T-12), le ministre peut accorder des subventions pour fins de transport;

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide à la voirie locale, approuvé par la décision du Conseil du trésor du 9 février 2021, a pour objectif d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier dont elles ont la responsabilité;



Séance ordinaire  
du 11 octobre 2022

---

CONSIDÉRANT que le Programme comporte un volet Entretien, qui vise à réaliser l'entretien courant, préventif et palliatif des routes locales de niveaux 1 et 2, provenant de l'inventaire transmis à la Municipalité de l'Ascension, ainsi que les éléments de ponts dont les municipalités sont responsables et qui sont situés sur ces routes;

CONSIDÉRANT que le projet d'entretien de l'ensemble des routes locales de niveau 1 et 2 dont la Municipalité de L'Ascension a compétence sur son territoire a été retenu sous ce Volet et que le ministre accepte de verser à la Municipalité une aide financière de 436 019 \$ pour lui permettre de réaliser son projet;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une convention d'aide financière afin de déterminer les obligations des parties;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la Convention d'aide financière à intervenir avec le ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu que le conseil autorise le maire et le directeur général à signer la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Entretien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), pour et au nom de la municipalité de L'Ascension.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**9.1**

**RÉSOLUTION 2022-10-244  
ADOPTION DU BUDGET 2023 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DE DÉCHETS DE LA ROUGE**

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge a adopté son budget 2023, le 21 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu que la municipalité de L'Ascension approuve le budget 2023 de la Régie intermunicipale de la Rouge, au montant de 6 290 561,76 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**9.2**

**RÉSOLUTION 2022-10-245  
APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO ASC-108-0009– MISE À  
NIVEAU DE LA STATION DE POMPAGE ET DU POSTE DE  
RÉPARTITION DES DÉBITS AUX CHAMPS D'ÉPURATION –  
OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public ASC-108-0009, pour la mise à niveau de la station de pompage et du poste de répartition des débits aux champs d'épuration;

CONSIDÉRANT que suite à l'ouverture des deux soumissions reçues le



Séance ordinaire  
du 11 octobre 2022

---

28 septembre 2022 à 10 h 05, la soumission de l'entreprise Hydro-Mec HP Inc. s'avère être la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont admissibles à l'aide financière dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'accepter la soumission de l'entreprise Hydro-Mec HP Inc., au montant de 217 245,26 \$, taxes incluses, pour la mise à niveau de la station de pompage et du poste de répartition des débits aux champs d'épuration, le tout selon les conditions du devis d'appel d'offres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**9.3**

**RÉSOLUTION 2022-10-246**

**MANDAT À ÉQUIPE LAURENCE - TRAVAUX SURVEILLANCE DE CHANTIER - MISE À NIVEAU DE LA STATION DE POMPAGE ET DU POSTE DE RÉPARTITION DES DÉBITS AUX CHAMPS D'ÉPURATION**

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Équipe Laurence pour les travaux de surveillance de chantier pour le projet de mise à niveau de la station de pompage et du poste de répartition des débits aux champs d'épuration;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont admissibles à l'aide financière dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'accepter l'offre de service datée du 3 octobre 2022, de la firme Équipe Laurence, au montant de 14 500 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux de surveillance du projet de mise à niveau de la station de pompage et du poste de répartition des débits aux champs d'épuration.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**10.1**

**RÉSOLUTION 2022-10-247**

**ENTÉRINER LE MANDAT OCTROYÉ À LA FIRME L'ATELIER URBAIN**

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'entériner le mandat octroyé à la firme L'Atelier Urbain pour la préparation des projets de règlement modifiant le règlement de zonage, au montant de 4 250 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**



Séance ordinaire  
du 11 octobre 2022

---

**10.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-542 AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA RÉGIE GÉNÉRALE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME (PERMIS ET CERTIFICATS) NUMÉRO 2000-346 AFIN DE MIEUX ENCADRER LA LOCATION COURT SÉJOUR SUR LE TERRITOIRE**

Avis de motion est donné par monsieur Raynald Stockless qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 2022-542 amendant le règlement relatif à la régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) numéro 2000-346 afin de mieux encadrer la location court séjour sur le territoire.

**10.3 RÉSOLUTION 2022-10-248  
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-542 AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA RÉGIE GÉNÉRALE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME (PERMIS ET CERTIFICATS) NUMÉRO 2000-346 AFIN DE MIEUX ENCADRER LA LOCATION COURT SÉJOUR SUR LE TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ayant reçu une copie du règlement au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 2022-542 amendant le règlement relatif à la régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) numéro 2000-346 afin de mieux encadrer la location court séjour sur le territoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**10.4 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-543 AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE NUMÉRO 2000-348 AFIN DE MIEUX ENCADRER LA LOCATION COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE DE TOURISME**

Avis de motion est donné par monsieur Raynald Stockless qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil le règlement numéro 2022-543 amendant le règlement relatif au zonage numéro 2000-348 afin de mieux encadrer la location court séjour d'une résidence de tourisme.

**10.5 RÉSOLUTION 2022-10-249  
ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-543 AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE NUMÉRO 2000-348 AFIN DE MIEUX ENCADRER LA LOCATION COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE DE TOURISME**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ayant reçu une copie du règlement au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;



Séance ordinaire  
du 11 octobre 2022

---

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 2022-543 amendant le règlement relatif au zonage numéro 2000-348 afin de mieux encadrer la location court séjour d'une résidence de tourisme

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**10.6 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-544 AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE NUMÉRO 2000-348 AFIN DE MIEUX ENCADRER LA LOCATION COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE**

Avis de motion est donné par monsieur Raynald Stockless qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil le règlement numéro 2022-544 amendant le règlement relatif au zonage numéro 2000-348 afin de mieux encadrer la location court séjour d'une résidence principale.

**10.7 RÉOLUTION 2022-10-250  
ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-544 AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE NUMÉRO 2000-348 AFIN DE MIEUX ENCADRER LA LOCATION COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ayant reçu une copie du règlement au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 2022-544 amendant le règlement relatif au zonage numéro 2000-348 afin de mieux encadrer la location court séjour d'une résidence principale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**10.8 RÉOLUTION 2022-10-251  
DATE D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE - PROJETS DE RÈGLEMENTS 2022-542, 2022-543 ET 2022-544**

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu de tenir une assemblée de consultation publique le 14 novembre 2022, à 18 h, à la salle de la maison des jeunes, située au 4, rue Principale Ouest, à L'Ascension, concernant :

- Le projet de règlement numéro 2022-542 amendant le règlement relatif à la régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) numéro 2000-346 afin de mieux encadrer la location court séjour sur le territoire
- Le projet de règlement numéro 2022-543 amendant le règlement relatif au zonage numéro 2000-348 afin de mieux encadrer la location court séjour d'une résidence de tourisme



Séance ordinaire  
du 11 octobre 2022

---

- Le projet de règlement numéro 2022-544 amendant le règlement relatif au zonage numéro 2000-348 afin de mieux encadrer la location court séjour d'une résidence principale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**10.9**

**RÉSOLUTION 2022-10-252  
RETRAIT DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 2022-540 ET 2022-541**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu de mettre fin aux procédures d'adoption et de retirer les règlements suivants :

- Second projet de règlement numéro 2022-540 amendant le règlement numéro 2000-348 intitulé règlement relatif au zonage visant à encadrer les usages de location à court terme
- Second projet de règlement numéro 2022-541 amendant le règlement numéro 2000-348 intitulé règlement relatif au zonage visant à encadrer les usages de location à court terme des résidences principales et des résidences secondaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**10.10**

**RÉSOLUTION 2022-10-253  
APPUI AUX DEMANDES DES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES  
ACÉRIQUES DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises;

CONSIDÉRANT que le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production;

CONSIDÉRANT que les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021;

CONSIDÉRANT que les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays;

CONSIDÉRANT que la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

CONSIDÉRANT que cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;



Séance ordinaire  
du 11 octobre 2022

---

CONSIDÉRANT que les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année;

CONSIDÉRANT que pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs;

CONSIDÉRANT que l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

CONSIDÉRANT que le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec;

CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;

CONSIDÉRANT que le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;

CONSIDÉRANT que le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;

CONSIDÉRANT que les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu :

De reconnaître l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;

D'appuyer les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**



Séance ordinaire  
du 11 octobre 2022

---

12 **CORRESPONDANCE**

Date	Expéditeur	Sujet
22 juin 2022	M. François Bonnardel Ministre des Transports	Subvention de 30 000\$ pour travaux d'amélioration des routes

13 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

14 **RÉSOLUTION 2022-10-254  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussigné, Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

---

Jean-Pierre Valiquette  
Directeur général et greffier-trésorier

---

Jacques Allard  
Maire

---

Jean-Pierre Valiquette  
Directeur général et  
Greffier trésorier

Je, soussigné, Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Jacques Allard  
Maire